



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact Dr Ori Schipper, chargé de communication, media@liguecancer.ch
Ligne directe 031 389 93 31
Date Berne, le 25 Juin 2019

Prise en charge des coûts des mesures de préservation de la fertilité

Les traitements contre le cancer augmentent le risque d'infertilité. Les personnes qui souhaitent avoir recours à des mesures en vue de préserver la fertilité doivent en assumer elles-mêmes les frais. Pour y remédier, la Ligue suisse contre le cancer a déposé une demande de prise en charge des coûts en collaboration avec les sociétés médicales concernées. À sa grande satisfaction, celle-ci a été acceptée.

Un grand nombre de traitements contre le cancer sont tellement agressifs qu'ils peuvent affecter la fertilité. Le taux de grossesses chez les jeunes femmes qui ont eu un cancer du sein, du col de l'utérus ou des ovaires est inférieur de plus de 50 % à celui de la population générale. Pour un grand nombre de jeunes patientes et patients, le fait de ne pas pouvoir avoir d'enfants à la suite du traitement est une séquelle très dure. Comme le montrent les nombreuses séances de conseil des ligues cantonales contre le cancer, de nombreuses personnes concernées perçoivent leur infertilité comme une nette diminution de leur qualité de vie.

Un nombre croissant de personnes sont concernées par ce risque d'infertilité, car avec les progrès réalisés dans le traitement du cancer, de plus en plus de patients survivent à la maladie. Chaque année, un peu plus de mille jeunes personnes (âgées de moins de 40 ans) sont touchées par un cancer entraînant des risques d'infertilité ; selon les estimations, un tiers environ souhaite avoir recours à des mesures de préservation de la fertilité. En principe, la médecine de la reproduction dispose de différentes possibilités pour ce faire. En général, il s'agit de prélever des gamètes – ovocytes chez les femmes, spermatozoïdes chez les hommes – avant le début du traitement et de les congeler à très basse température (cryoconservation) afin de pouvoir en disposer à long terme.

La cryoconservation ne fait toutefois pas partie des prestations remboursées par l'assurance-maladie de base. Par conséquent, les personnes qui souhaitent avoir recours à ces mesures doivent les payer de leur poche. Fin 2018, la Ligue suisse contre le cancer a adressé, en collaboration avec Dr Tamara Diesch, Prof Michael von Wolff, la Société Suisse de Médecine de la Reproduction et d'autres associations médicales, une demande à la Commission fédérale des prestations générales et des principes (CFPP) pour que ces coûts soient pris en charge par l'assurance obligatoire des soins. Maintenant, le Département fédéral de l'intérieur a décidé de donner suite à cette requête : [Comme l'annonce l'Office fédéral de la santé publique sur son site](#)

Ligue suisse contre le cancer

Effingerstrasse 40, Case postale 8219, CH-3001 Berne
Téléphone +41 (0)31 389 91 00, Fax +41 (0)31 389 91 60, info@liguecancer.ch, www.liguecancer.ch
Credit Suisse SA, Zurich, IBAN CH34 0483 5015 5480 0100 0, CHE-107.818.640 TVA





ligue contre le cancer

[Internet](#), à partir du 1er juillet 2019, les frais de cryoconservation des tissus ovariens, des ovules ou de sperme seront couverts pendant cinq ans. Les ligues cantonales contre le cancer et la Ligue suisse contre le cancer se réjouissent de cette décision.

Le [témoignage personnel](#) décrit comment la collecte d'ovules aide une jeune patiente cancéreuse à maintenir son désir d'avoir des enfants.

*La **Ligue suisse contre le cancer** (fondée en 1910) est une organisation à but non lucratif œuvrant dans la prévention du cancer, la promotion de la recherche et le soutien des personnes atteintes de cancer et de leurs proches. En tant qu'organisation faîtière nationale sise à Berne, elle rassemble 19 ligues cantonales et régionales. Certifiée ZEWO, elle est principalement financée par des dons.*